

CONFIDENTIEL

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU JEUDI 29 JUIN 2023 À 14H45 ÉTABLI LE 29 JUIN 2023

Sur convocation envoyée le quatorze juin deux-mille vingt-trois, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi vingt-neuf juin deux mille vingt-trois à quatorze heures et quarante cinq minutes à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

### → Représentants de l'Administration :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1ère Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC.

#### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2<sup>ème</sup> Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.

→ Représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO),
- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **Mme BEN ARRAIS**, Agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1<sup>ère</sup> classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **Mme SOMDECOSTE-LESPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN (SNDGCT).

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **Mme WITTERKOER**, Responsable de la Direction Santé et Conditions de travail,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme DENAIS**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

La séance n'ayant pas pu débuter à 14 heures, Madame HUSTAIX propose aux membres présents, avant le début de la séance, de faire un retour sur la formation des représentants du personnel dispensée par Relyens – SOFAXIS. Les membres présents ont échangé sur les points suivants: avis sur la formation, organisation du CSTI tant sur l'horaire et le jour retenu que sur l'organisation matérielle, souhait de donner plus de visibilité à l'instance, lisibilité du document final.

Le Président remercie les membres du Comité Social Territorial Intercommunal (CSTI) pour leur participation à cette réunion.

Il précise que, lors de la réunion précédente, un groupe de travail sur la charte des ATSEM avait été évoqué. Il précise que ce groupe de travail sera organisé en début d'année 2024, compte tenu notamment du travail mené au plan national avec la charte d'engagement discutée en ce moment entre le Comité Social d'Administration du ministère de l'éducation nationale et l'Association des Maires de France. Les résultats de ces travaux annoncés pour l'autonomie alimenteront les travaux du groupe de travail.

Par ailleurs, il tient à excuser l'absence du Directeur du Centre de Gestion, Monsieur MARCHAND, qui représentait le Centre de Gestion à l'ouverture de l'assemblée générale nationale de la Mutuelle Nationale Territoriale qui a lieu cette année dans le département.

Il rappelle que la secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

En l'absence de Monsieur DAULÉ, Mme LABORDE a été désignée secrétaire adjointe.

#### - ORDRE DU JOUR -

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE.....	4
DU 27 AVRIL 2023 .....	4
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU	
29 JUIN 2023 .....	5
3.1 Avis sur des projets de Documents Uniques d'évaluation des risques	
professionnels .....	5

3.2	Compte-rendu de l'enquête accident réalisée aux Aldudes le 17 avril 2023 .....	5
3.3	Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion .....	6
3.4	Avis sur des projets d'aménagement du temps de travail (3).....	6
3.5	Avis sur un projet d'autorisations spéciales d'absence .....	7
(1)	.....	7
3.6	Avis sur des projets pour autres raisons (6) .....	7
3.7	Avis sur des projets de mise en place du compte épargne-temps (2) .	7
3.8	Avis sur des projets de création d'une commune nouvelle (2).....	8
3.9	Avis sur des projets d'instauration du régime indemnitaire (18) .....	8
3.10	Avis sur un projet d'instauration du temps partiel (1).....	8
3.11	Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (7) .....	9
3.12	Avis sur un projet de mise en place des astreintes (1) .....	10
3.13	Avis sur des projets de modification du temps de travail (15) .....	11
3.14	Avis sur des projets de plan de formation (3).....	11
3.15	Avis sur un projet de protection sociale complémentaire (1).....	12
3.16	Avis sur un projet de règlement de formation (1).....	12
3.17	Avis sur des projets de règlements intérieurs (3) .....	12
3.18	Avis sur un projet de réorganisation de service entraînant modification de l'organigramme (1) .....	13
3.19	Avis sur des projets de suppression de poste (4).....	13

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 27 AVRIL 2023

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 27 avril 2023 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 29 JUIN 2023

### 3.1 Avis sur des projets de Documents Uniques d'évaluation des risques professionnels

Le Président soumet les documents présentés par la **COMMUNE d'ARUDY** et le **Syndicat de Regroupement pédagogique des écoles de BIELLE et BILHÈRES-EN-OSSAU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Mme BÉBIOT demande s'il pourrait y avoir un suivi des plans d'action des documents uniques présentés en CSTI par les collectivités. Mme WITTERKOER répond que même si, réglementairement, les collectivités doivent mettre à jour leur document unique tous les ans et présenter le projet en CST, cela n'est pas toujours fait.

Elle ajoute que ce suivi de plan d'action pourrait être fait par le biais des visites du CST Intercommunal.

Mme HUSTAIX remarque que, même si le document unique est obligatoire, toutes les collectivités n'en ont pas un. La question se pose donc d'avoir des retours et chiffres annuels sur les mises à jour de documents uniques.

M. CAUHAPÉ-COUDURE appuie sur la nécessité d'avoir un bilan sur les documents uniques réalisés et les préconisations mises en place.

Au vu des échanges, il est proposé deux actions :

- Rappeler aux collectivités, par le biais de la lettre d'actualité du CDG64 l'obligation de mise à jour du Document Unique et l'intégration des Risques Psycho-Sociaux
- Présenter à un prochain CST les chiffres relatifs au document unique

### 3.2 Compte-rendu de l'enquête accident réalisée aux Aldudes le 17 avril 2023

Mme WITTERKOER présente l'enquête accident réalisée le 17 avril 2023 aux Aldudes suite à la chute d'un escabeau de l'employé communal.



Cette enquête a été réalisée car l'accident est considéré comme entrant dans les critères justifiant la mise en place d'une enquête (accident grave ou qui a révélé l'existence d'un danger grave ou accident présentant un caractère répété).

Cette enquête a été réalisée en présence de Monsieur le Maire des Aldudes par une délégation composée de Mme MAINE et M. DROUILLARD, accompagnée de Lucie DUGUÉ, Agent Chargé de la Fonction d'Inspection.

Mme WITTERKOER présente le rapport et les mesures de prévention proposées. Elle précise qu'il a été envoyé au Maire des Aldudes, qui n'a pas fait de retour.

Ce rapport n'appelle pas de commentaires des membres du CST Intercommunal.

### 3.3 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Mme WITTERKOER présente le tableau des accidents et maladies reçus depuis la dernière réunion du CSTI.

5 accidents de service sont déclarés dans 4 collectivités pour 35 jours d'arrêt.

Mme WITTERKOER remarque que parmi les accidents, l'un concerne une nouvelle fois une chute d'un escabeau.

Il est donc proposé de faire un rappel aux collectivités sur les risques liés au travail en hauteur.

### 3.4 Avis sur des projets d'aménagement du temps de travail (3)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BIDARRAY et LICQ-ATHEREY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE d'UZEIN** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 7 voix pour (CGT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 abstentions (CFDT),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.5 Avis sur un projet d'autorisations spéciales d'absence (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYND.INT. TRANSPORT SCOLAIRE DE RIUPEYROUS ET ST-LAURENT-BRETAGNE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.6 Avis sur des projets pour autres raisons : forfait mobilité durable, travaux supplémentaires et charte des ATSEM (6)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES d'AUDAUX, BESCAT, GOMER, VERDETS et ORÈGUE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE de BORDES** au vote :

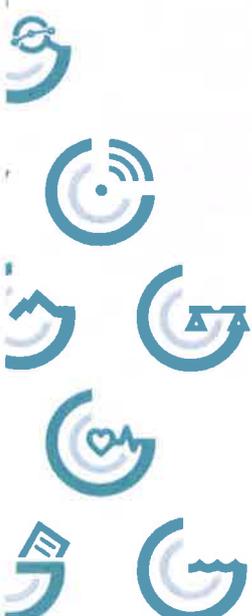
- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable à la majorité** par 8 voix pour (CFDT, CGT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Concernant les dossiers présentés par les **COMMUNES DE GOMER, VERDETS et ORÈGUE**, l'avis sera assorti de l'observation suivante : « La CFDT, la CGT et SUD/LAB regrettent que la commune n'ait pas opté pour la majoration des heures complémentaires. »

### 3.7 Avis sur des projets de mise en place du compte épargne-temps (2)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES DE BRISCOUS ET JATXOU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « La CFDT, la CGT et SUD/LAB regrettent que la commune n'ait pas opté pour la monétisation du CET. »



### 3.8 Avis sur des projets de création d'une commune nouvelle (2)

Le Président soumet les projets présentés par **les COMMUNES DE LACQ et URDÈS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Monsieur CAUHAPÉ-COUDURE demande quel régime indemnitaire sera versé. Madame DENAIS précise que les agents issus des anciennes communes conservent le régime indemnitaire de l'ancienne commune s'il leur est plus favorable. Elle précise également que la commune nouvelle travaillera sur un règlement intérieur et sur la question du régime indemnitaire.

### 3.9 Avis sur des projets d'instauration du régime indemnitaire (18)

Le Président soumet les projets présentés par **la COMMISSION SYNDICALE DU BOIS DE MIXE, les COMMUNES D'AINHARP, ARRIEN, ARTIGUELOUTAN, BÉNÉJACQ, BORDES, BRISCOUS (2 dossiers), CASTEIDE-DOAT, GESTAS, GOMER, LAHOURCADE, LIVRON, MOMAS, OGEU-LES-BAINS, le SIVU ASSAINISSEMENT DE NAVARENX, le SYNDICAT DE L'ENTRE-DEUX LÉES et le SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT) et 3 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CFDT regrette que le RIFSEEP ne soit pas maintenu pendant les congés de longue maladie et de longue durée. »

### 3.10 Avis sur un projet d'instauration du temps partiel (1)

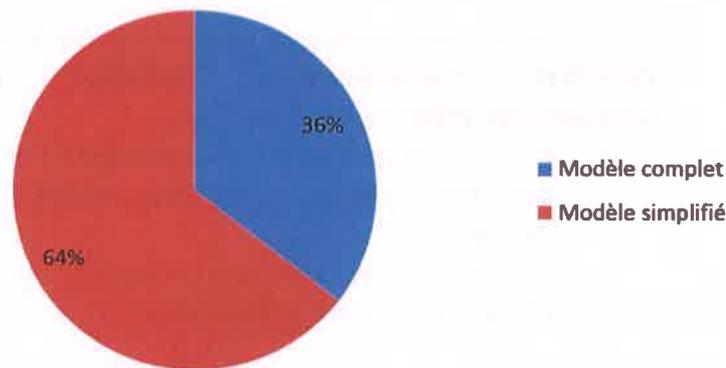
Le Président soumet le projet présenté par **la COMMUNE DE TARDETS-SORHOLUS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



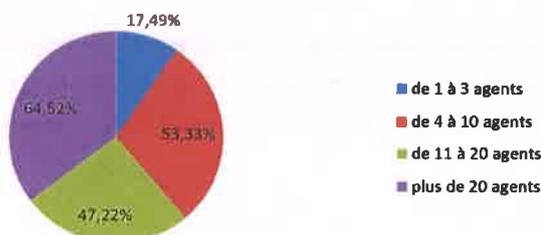
### 3.11 Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (7)

Avant de soumettre les dossiers au vote, des statistiques concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont présentées. Elles concernent notamment la répartition par type de LDG (modèle complet : Stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et Promotion et valorisation des parcours professionnels ou modèle simplifié : Promotion et valorisation des parcours professionnels) et par collectivité (en fonction du nombre d'agents).

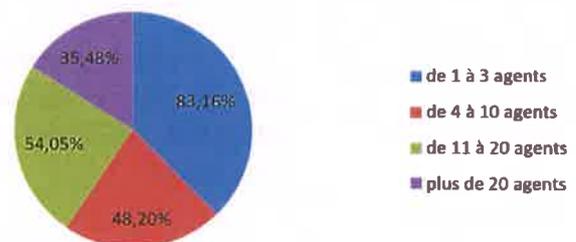
#### Répartition par type de LDG par collectivité - 397 dossiers à ce jour



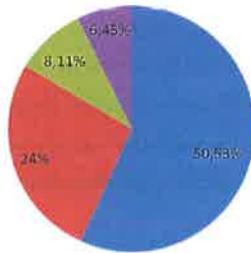
#### Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 141 dossiers



#### Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 256 dossiers

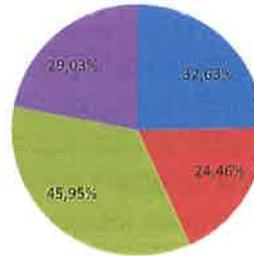


**Simplifié sans critère - 134 dossiers**



■ de 1 à 3 agents  
■ de 4 à 10 agents  
■ de 11 à 20 agents  
■ plus de 20 agents

**Simplifié avec critères - 122 dossiers**



■ de 1 à 3 agents  
■ de 4 à 10 agents  
■ de 11 à 20 agents  
■ plus de 20 agents

Le Président soumet les projets présentés par **les COMMUNES d'ARRAUTE-CHARRITTE, CASTEIDE-CANDAU, LANTABAT, LURBE-SAINT-CHRISTAU, MASPARRAUTE, ETSAUT et OUILLON** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, FO) et 3 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CFDT regrette que les collectivités ne fixent pas de critères dans le volet des LDG consacré à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, malgré l'outil élaboré par le CTI en 2021 et mis à leur disposition. »

### 3.12 Avis sur un projet de mise en place des astreintes (1)

Le Président soumet le projet présenté par **la COMMUNE de BESCAT** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Madame MOUSTROUS s'interroge sur les modalités de calcul des heures supplémentaires. Madame CHALOT précise qu'il n'y a pas de montant forfaitaire mais que, pour les heures supplémentaires, le taux horaire de l'agent est majoré de 1,25 pour les 14 premières heures. Si les heures sont effectuées la nuit, le dimanche ou les jours fériés, et au-delà de 14 heures supplémentaires, les majorations sont différentes.



### 3.13 Avis sur des projets de modification du temps de travail (15)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES de CARRÈRE, GAYON, LAHONTAN, LAHOURCADE, LASSEUBE, LURBE-SAINT-CHRISTAU, MOMY, ESQUIULE, le SIVOS DE GARAZI, le SYND.INT.REGROUP.PÉDAGOGIQUE OS MARSILLON ET ABIDOS, le SYNDICAT À VOCATION SCOLAIRE RÉCRÉ A5, le SYNDICAT DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE GOES ESTIALESCQ et le SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE de SENDETS** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CGT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 3 contre (CFDT, FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE MATÉRIELLE À LA SCOLARISATION** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 7 voix pour (CGT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 contre (CFDT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.14 Avis sur des projets de plan de formation (3)

Le Président soumet les projets présentés par le **CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (3 dossiers)** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant les dossiers sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

### 3.15 Avis sur un projet de protection sociale complémentaire (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LASSE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.16 Avis sur un projet de règlement de formation (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GELOS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.17 Avis sur des projets de règlements intérieurs (3)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GELOS (dossier n°3785 – règlement intérieur)** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, CGT, SNDGCT, SUD/LAB) et 3 abstentions (UNSA, FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Les frais de repas pendant une formation non pris en charge par l'organisme de formation devraient être pris en charge au titre des frais de déplacement. Il conviendra de mettre à jour l'échelle des sanctions disciplinaires pour les agents contractuels. ».

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE GELOS (dossier n°3801 – règlement temps de travail)** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 4 voix contre (CFDT, SNDGCT, FO), 3 pour (CGT, SUD/LAB) et 2 abstentions (UNSA),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « La loi n°2020-692 du 8 juin 2020 instaure :

- une autorisation spéciale d'absence de droit de cinq jours pour le décès d'un enfant (sept jours lorsque l'enfant ou la personne dont le fonctionnaire a la charge effective et permanente est âgé de moins de vingt-cinq ans)
- une autorisation spéciale d'absence complémentaire de droit de huit jours fractionnables et à prendre dans un délai d'un an à compter du décès.

L'UNSA et la CFDT regrettent que la durée des ASA pour le PACS et le mariage ne soit pas identique.

La CFDT, l'UNSA, FO, le SNDGCT et SUD/LAB regrettent qu'une déduction du RIFSEEP soit mise en place lorsque l'agent est placé en congé de maladie ordinaire.»

La CFDT s'interroge sur la conformité de la délibération du régime indemnitaire par rapport à la réglementation du jour de carence. Il est indiqué que les 10 premiers jours le régime indemnitaire est maintenu à 100%. Madame Chalot confirme la retenue sur les primes pour le jour de carence. De plus, la CFDT souhaite souligner que cette procédure peut mettre en difficulté les agents. La collectivité pourrait appliquer la législation en vigueur pour ne pas pénaliser les agents et maintenir le régime indemnitaire en se basant sur l'évolution du traitement indiciaire pendant les congés de maladie.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE PARDIES** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 7 voix pour (CFDT, CGT, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 abstentions (UNSA),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Pour les contractuels, il convient d'ajouter que les congés non pris pour raison de santé son indemnissables. Il convient également d'enlever les références au CHSCT.

L'UNSA et la CFDT regrettent que la durée des ASA pour le PACS et le mariage ne soit pas identique. »

### 3.18 Avis sur un projet de réorganisation de service entraînant modification de l'organigramme (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

### 3.19 Avis sur des projets de suppression de poste (4)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES d'ARUDY, BORCE, LAHOURCADE et SAINT-ÉTIENNE-DE-BAÏGORRY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 15h40.

La secrétaire adjointe,



**Corinne LABORDE**  
Syndicat CFDT

Le Président, ~~Président,~~  
Pour le Président et par délégation  
de signature



**Jérémie MARCHAND**  
Directeur  
**Nicolas PATRIARCHE**  
Maire de LONS  
Président du Centre de Gestion

La secrétaire,



**Sylvie MAINE**  
Adjointe au Maire de MONTAUT  
1ère Administratrice déléguée du  
Centre de Gestion

